

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

Etaient présents : Mmes Corinne BIXEL, Alizée BRANA, Marlène DARNIS, Angélique DEKENS, Marie-Christine MARTIN, MM. Loïc COTTEN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Etaient absents(es) Mmes Corinne BOULET (pouvoir à Mme Alizée BRANA), Macha DARRIEUSSECQ (pouvoir à Mme Corinne BIXEL), Marie-Carmen MOLINERO (pouvoir à M. Marc VIGUIÉ), M. Pierre-André DEVIN (pouvoir à M. Jean-Luc ROUQUIÉ).

La séance est ouverte à 20h15.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 16 février 2024 a été envoyé à tous les élus. Il est mis au vote.

Adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour M. le maire informe qu'un point budgétaire a été effectué avec le comptable public. Il ressort que la situation financière de la commune est excellente.

### ORDRE DU JOUR

#### **Délibération autorisant le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

En investissement l'engagement des dépenses se fait par opération et non par article comme en fonctionnement. Le Maire peut, entre le 1er janvier et le vote du budget primitif de l'année, et avec l'accord du conseil municipal, engager des dépenses d'investissement à hauteur maximale de 25% des prévisions de crédit du précédent budget.

La prévision d'achat de matériels pour la création de l'aire de jeux des tout-petits lors de l'établissement du budget primitif 2023 s'est révélée insuffisante. Il manque 26 353,44 € pour couvrir les engagements faits en 2023. Afin de pallier toute dépense supplémentaire M. le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire à l'article 2188 40 921,01€ représentant 9 % de la prévision en investissement sur le budget 2023.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération afin d'adopter le plan de financement du city-stade**

Le coût du city-stade est de 53 000 € HT. Plusieurs subventions peuvent être sollicitées.

Dans le meilleur des cas le coût final H.T. pourrait se répartir de la façon suivante :

- l'Etat à travers la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ... 10 780 € soit 20%
- l'Etat à travers l'ANS (agence nationale du sport) ..... 26 950 € soit 50%
- la Région ..... 5 390 € soit 10%
- l'autofinancement de la commune ..... 10 780 € soit 20%

Les demandes de subventions, pour la plupart, doivent être formulées au plus tard le 31 décembre 2024 en sachant que les travaux ne peuvent être engagés avant l'obtention des subventions.

Notre projet correspond parfaitement aux objectifs de l'ANS. Un problème se pose avec la DETR car les demandes devaient parvenir au plus tard le 15 février 2024. Compte-tenu de la récente composition de l'équipe municipale, M. le Maire va se tourner vers le sous-préfet pour obtenir une dérogation. Par ailleurs la TVA de 20% sera avancée par la commune et remboursée par l'Etat dans deux ans comme prévu par les textes.

**Délibération autorisant la demande de subvention à la DETR pour le city-stade.**

Demande d'une subvention de 10 780 € correspondant à 20 % de montant HT du projet.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération autorisant la demande de subvention à l'ANS pour le city-stade**

Demande d'une subvention de 26 950 € correspondant à 50 % du montant HT du projet.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération autorisant la demande de subvention à la Région pour le city-stade**

Demande de subvention de 5 390 € correspondant à 10 % du montant HT du projet.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération autorisant l'adhésion à la convention proposée par le Département et exposant le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS)**

Cette convention permet à la commune d'accéder à la cellule mise en place par le

Département pour aider les personnes victimes d'agression.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération pour approuver le PCS et le DICRIM**

Toutes les communes doivent mettre en place un plan communal de sauvegarde répertoriant les risques encourus par la commune et organisant les interventions face à ces risques. Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) est le document informant la population des risques encourus.

Le conseil décide de ne pas créer une réserve communale de sécurité. Non obligatoire, elle a des exigences beaucoup trop lourdes à remplir pour une petite commune et difficile à mettre en œuvre avec nos faibles moyens.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération donnant mandat au Centre de gestion d'effectuer la consultation pour la passation d'une convention de participation à des mutuelles complémentaires pour les employés municipaux**

Le conseil municipal a précédemment décidé d'adhérer au dispositif proposé par le Département. Ce dernier a confié le dossier au Centre de gestion à qui nous devons donner mandat.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération pour demander une subvention dans le cadre de l'adhésion à l'appel à projet départemental « Résilience des territoires face au risque feu de forêt – volet 2 »**

La demande subvention doit émaner d'au moins deux communes. Louchats et Le Tuzan ont choisi de s'associer. Cette subvention permettra de couvrir l'acquisition de matériels divers (casques, vêtements de protection, chasubles, talkies-walkies, tronçonneuses...) et de matériels plus lourds : au Tuzan un 4x4 avec remorque et des bornes d'alerte pour la piste cyclable et pour Louchats une citerne de 1 000 litres équipée afin d'effectuer correctement la garde de feux. Des formations sont prévues comme l'obtention du permis de tronçonner. Il n'en reste pas moins que récupérer casques, chasubles et autres équipements après une intervention n'est pas évident et qu'il sera difficile de refuser des bénévoles très utiles possédant une tronçonneuse mais pas un permis officiel.

Adoptée par 13 voix et 1 abstention

## QUESTIONS DIVERSES

### **Organisation d'une course cycliste à Louchats le 5 octobre 2024**

Deux Louchatais sont adhérents à l'association Le guidon macarien. Ils sont venus voir M. le Maire accompagnés de leur président pour proposer d'organiser une course cycliste sur Louchats. L'itinéraire partirait de Louchats, emprunterait l'avenue des Acacias, continuerait jusqu'au carrefour avec la D 65, prendrait la direction de Villagrains et reviendrait sur Louchats. Il est proposé trois courses : en individuel, par deux et par quatre. La date avancée est le 5 octobre 2024. La mairie n'aurait à fournir que des barrières. Les associations locales auraient la charge de la nourriture et des boissons.

### **Information sur la taxe pour la LGV Bordeaux-Toulouse**

Cette taxe est apparue cette année sur les feuilles d'impôts de taxes foncières noyée dans les taxes spéciales sans plus de précision. L'Etat et la Région n'arrivant pas à boucler le budget de cet équipement, il a été imaginé de faire payer tous les propriétaires dont les biens sont situés à moins de 60 km d'une gare TGV. 3 340 communes de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie sont concernées. Cette année son montant est de quelques euros. Sur la Métropole elle semble déjà plus élevée. Son mode de calcul est inconnu et rien ne précise qu'elle est fixe. Elle devrait être prélevée pendant au moins 40 ans. Elle apparaît comme la variable d'ajustement financier pour un projet qui dépassera les quelques 15 milliards annoncé en 2022.

Les opposants viennent de poser un nouveau recours et une question prioritaire de constitutionnalité. L'égalité devant la loi n'est pas respectée puisque les voyageurs habitant hors du périmètre défini et qui emprunteront cette LGV ne paieront rien.

### **Présentation du projet de forêt communale**

90% de la forêt communale a brûlé soit 26 ha. La réflexion sur l'usage futur qu'on veut lui donner se poursuit en relation avec l'ONF. Les trois axes de réflexion sont protéger, comprendre et .... ??????

### **Discussion sur la possibilité d'un regroupement pédagogique avec Le Tuzan.**

Nous rencontrons plusieurs problèmes.

Nous avons été obligés de reconfigurer l'espace intérieur de l'école les salles prévues à l'origine s'étant avérées trop petites. C'est ainsi que de cinq classes et une salle de motricité, obligatoire pour les maternelles, nous nous retrouvons avec trois classes dont une installée dans la salle de motricité dont l'usage a été détourné. L'éventualité d'un agrandissement, outre le coût, est obéré par la perte lente mais régulière d'enfants sur Louchats dont la population est vieillissante. Situation qui n'est pas en passe de s'améliorer car le coût des terrains sur la commune est devenu prohibitif.

L'école de Le Tuzan de son côté est menacée de fermeture : il n'y a que deux classes. Le regroupement des deux communes permettrait l'installation des maternelles à Louchats avec la restitution à la salle de motricité de sa destination originelle et le regroupement des primaires au Tuzan qui possède deux grandes classes bien équipées.

Des questions se posent : le transport, la cantine et la gestion. Il ne faut pas que Louchats voit ses frais de gestion augmenter. Chaque commune pourrait-elle garder ses frais actuels ? Ou le pot commun sera-t-il obligatoire ?

Le transport de toute façon engendrera un coût supplémentaire pour les communes mais comment en faire payer une partie aux parents habitués à de rien avoir à leur charge ?

La cantine reste le plus gros problème : Le Tuzan est approvisionné par Hostens avec des repas de mauvaise qualité que les parents paient sur la base du quotient familial. Louchats

est servie par Saint Magne avec des repas de qualité dont le coût plus élevé est, en grande partie, pris en charge par la commune.

**Demande du Département d'exercer son droit de préemption sur les terrains privés aux abords du Gât Mort.**

Suite aux incendies qui ont détruit la totalité du site du Gât Mort, le Département a décidé d'accompagner la régénérescence naturelle du site et pour mieux le protéger de faire valoir un droit de préemption sur les terrains limitrophes.

Le Conseil municipal approuve cette initiative.

**Point de situation sur les fossés et l'écoulement des eaux pluviales**

Certains administrés se plaignent de la présence d'eau sur leur terrain. L'importance des précipitations depuis plusieurs mois a fait remonter la nappe phréatique jusqu'à affleurer la surface des sols rendant impossible l'évacuation de l'eau tout étant gorgé. Des routes ont été brièvement inondées sans bloquer la circulation. Il n'en reste pas moins que des fossés sont mal calibrés et retarderont l'évacuation de l'eau quand la nappe redescendra. Il va falloir réfléchir à ce qui est faisable, l'entretien des buses donnant accès aux propriétés privées étant du ressort de dits propriétaires peu enthousiastes à l'idée de frais supplémentaires.

**Défibrillateur sur la voie publique**

Obligatoire, il n'y en a jamais eu à Louchats. La mairie envisage d'en installer un à côté de la mairie. Il faut préciser qui fera l'entretien.

**Installation de nouveaux food trucks**

Une rotisserie va tenter l'expérience le jeudi soir et le dimanche soir.

La séance est levée à 22h50.

Le maire  
Marc Viguié

La secrétaire de séance  
Marie-Christine Martin